

Formulaire de demande de majoration de barème

A retourner impérativement **pour le JEUDI 20 AVRIL 2023** délai de rigueur par mail à l'adresse :

dp51-mvt1D@ac-reims.fr

Tout document non retourné dans les délais ou incomplet ne sera pas pris en compte et ne donnera pas lieu à l'attribution des points de bonification.

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Cocher la case	Majoration	Conditions	
<input type="checkbox"/>	Enseignant BOE, conjoint BOE, enfant en situation de handicap ou gravement malade	Avoir fait une demande auprès du médecin de prévention. La mutation doit permettre une amélioration de vie de la personne en situation de handicap	Pièces justificatives à fournir Cf vadémécum
<input type="checkbox"/>	Rapprochement de conjoint	La situation familiale doit être établie au 1 ^{er} septembre 2022 : Mariage ou PACS. L'enseignant doit être séparé d'au moins 70 km du lieu de travail du conjoint l'année scolaire du mouvement. (site Mappy – itinéraire le plus court).	Pièces justificatives à fournir Cf vadémécum
<input type="checkbox"/>	Autorité parentale conjointe	La situation familiale doit être établie au 1 ^{er} septembre 2022. L'enseignant doit être séparé d'au moins 70 km du lieu de résidence de l'autre parent l'année scolaire du mouvement. (site Mappy – itinéraire le plus court).	Pièces justificatives à fournir Cf vadémécum
<input type="checkbox"/>	Situation de parent isolé (concerne uniquement les parents célibataires, veufs, veuves ou autre parent déchu de l'autorité parentale)	Elever seul(e) un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans au 31 août 2022	Pièces justificatives à fournir - Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance du ou des enfants - Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique (document de la CAF, avis d'imposition, etc) et/ou une attestation sur l'honneur.

<input type="checkbox"/>	Agents, nommés cette année à titre provisoire , exerçant dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement	Etre affecté à titre provisoire sur un poste dans une zone à difficultés particulières de recrutement <u>Zones rencontrant des difficultés particulières de recrutement</u> : Circonscriptions de Sézanne et Vitry le François et secteur du collège de Sainte-Menehould	A compléter Seuls les renseignements indiqués seront vérifiés et pris en compte pour la bonification <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année : 2022/2023 <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année : <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année :
--------------------------	---	--	---

PARTIE RESERVEE UNIQUEMENT AUX ENSEIGNANTS ENTRANTS PAR MUTATION DANS LE DEPARTEMENT DE LA MARNE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Cocher la case	Majoration	Conditions	Pièces justificatives à fournir
<input type="checkbox"/>	Ancienneté REP / REP+	Etre affecté à titre définitif sur un poste "REP" ou "REP+" au 31/08/2023	Arrêté de nomination pour l'année scolaire en cours et arrêtés de nomination à titre définitif pour les affectations en REP ou REP+ les années antérieures
<input type="checkbox"/>	Ancienneté ASH	Etre affecté à titre provisoire sur un poste ASH au 31/08/2023	Arrêté de nomination pour l'année scolaire en cours et arrêtés de nomination à titre provisoire pour les affectations en ASH les années antérieures

Date et signature